ANNEXE 1
PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE AU GUICHET UNIQUE

Réception d'une demande au guichet unique

Coordonnées du guichet unique (BRP)
Courriel : brp@cchic.ca
Téléphone : 418 549-9520 poste 2121
Local : A-4024

Accueil et rencontre au guichet unique, sur place ou en virtuel

Évaluation de la situation et présentation des mesures d'intervention possibles selon les besoins de la personne

Choix des mesures d'intervention (plusieurs mesures peuvent être appliquées simultanément)

- Dépôt d'un signalement
- Mesures de sécurité (voir article 7.3)
- Soutien psychosocial
- Mesures d'accommodement
- Dépôt d'une plainte administrative (voir annexe 3)
- Dépôt d'une plainte formelle en matière criminelle
- Mesures de protection contre les représailles (voir article 7.7)
- Références personnalisées vers des ressources spécialisées internes et/ou externes
- Intervention dans le milieu
- Facilitation
- Médiation

Délai

Le guichet unique dispose d'un maximum de 7 jours calendrier pour offrir des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial ou d'accompagnement.